

Au cours de l'étude, le comité s'est réuni 146 fois et a pris connaissance de 211 mémoires présentés par 820 personnes. Outre les mémoires présentés lors des séances, le comité a étudié un grand nombre d'autres mémoires écrits.

● (2.50 p.m.)

Le comité a siégé à Ottawa pendant deux semaines, en juillet,—au cours de l'ajournement estival—pour ensuite visiter le Canada, de l'Atlantique au Pacifique, durant la première semaine du mois d'août, afin d'entendre les témoignages du public, du ministre du Revenu national (M. Côté) et du ministre des Finances. Il a également siégé au cours des deux premières semaines de septembre, à Ottawa, afin de préparer le rapport présenté à la Chambre le 5 octobre 1970.

Je dois signaler que les députés n'ont reçu aucune rémunération additionnelle pour leur présence au comité durant l'ajournement d'été, et même lorsqu'ils ont siégé à Ottawa, aucune indemnité de dépenses ne leur a été versée au chapitre du logement et des repas. Ceci donne une idée du «boulot» énorme accompli par les membres du comité. A titre de président, je profite de l'occasion pour les remercier de leur collaboration, en tout temps, de même que le personnel des comités, du service de traduction, des interprètes, les conseillers en fiscalité et les fonctionnaires des différents ministères.

Maintenant, je voudrais émettre quelques opinions sur le projet de loi sur la réforme fiscale et sur le budget. Dans certains milieux, monsieur le président, on prétend que la réforme est, au chapitre de l'impôt sur le revenu, faible et incomplète, vu qu'elle ne traite pas de toutes les réformes proposées par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, et plus particulièrement sur les taxes de vente et d'accise. Cependant, je considère que les modifications de l'impôt sur le revenu ont été faites en profondeur. Je voudrais citer, à ce propos, un passage d'un article de fond publié le 21 juin 1971, signé par Claude Lemelin, éditorialiste au journal *Le Devoir*, qui n'a pas toujours été tendre envers les politiques monétaire et financière du ministre des Finances. Voici:

Mais c'est surtout la réforme fiscale devant entrer en vigueur le premier janvier de 1972 qui devra retenir l'intérêt des contribuables. Cette réforme est d'une telle envergure,...

et je répète, monsieur le président,

... d'une telle envergure qu'on ne saurait en faire l'analyse d'une seule coulée.

Voici une autre citation tirée d'un article publié dans *The Ottawa Citizen* du 19 juin 1971 et signée par M. Charles Lynch, chef de l'information pour *Southam News Service*. Je cite:

[Traduction]

C'est une réalisation majeure qui présente un bel équilibre de logique, d'efficacité et d'attrait politique, tant à long terme qu'à court terme.

[Français]

Plus loin, on peut lire ce qui suit:

[Traduction]

D'un bout à l'autre de cet énorme document qu'est le budget, c'est la population qui a la vedette, et M. Benson s'arrange pour avoir l'air de se soucier également de tous les Canadiens, quels que soient leurs revenus...

[M. Clermont.]

Ses réformes fiscales ne vont pas aussi loin que le monde des affaires et l'industrie le redoutaient ou que la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, présidée par M. Kenneth Carter, ne l'avait espéré.

Les recommandations Carter étaient trop radicales pour pouvoir s'appliquer à une société stable.

Les propositions du Livre blanc étaient trop brutales pour être acceptables.

[Français]

A tous ceux qui accusent la réforme d'être incomplète, je réponds en disant que la Commission recommandait des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, à la loi relative aux dons et biens transmis par décès, de même qu'à celle visant les taxes de vente et d'accise. En ce qui a trait aux recommandations concernant la réforme fiscale, on proposera la première lecture d'un projet de loi le mercredi 30 juin 1971.

En 1968, la loi fédérale sur les dons et successions a été modifiée, et elle sera abolie le 31 décembre 1971 si le Parlement accepte les modifications recommandées par le ministre des Finances.

De plus, l'honorable ministre des Finances laissait récemment entendre que l'étape suivante serait celle relative aux taxes de vente et d'accise.

Monsieur le président, deux réussites sur trois, à mon avis, est chose excellente. J'aimerais traiter d'un autre secteur de la réforme fiscale: celui de la participation du public à l'élaboration de cette réforme. Je lisais dans le numéro du 17 juin 1971 de *La Presse*, de Montréal, un article tiré d'une nouvelle de la Presse canadienne, dont j'ai retenu les deux phrases suivantes, et je cite:

Les premiers fruits de l'importante expérience du gouvernement Trudeau dans la démocratie de participation seront récoltés demain sous forme de législation destinée à modifier le système d'impôt sur le revenu.

Lorsque le gouvernement a publié son fameux Livre blanc sur la fiscalité, le 7 novembre 1969, en invitant le public à formuler des critiques sur son contenu, c'était dans le but de provoquer un débat enflammé sur le pour et le contre.

Certains doutes et critiques ont été exprimés sur ce genre de participation. On a prétendu que le gouvernement n'était pas sérieux dans sa demande de participation et que sa décision d'incorporer ces propositions du Livre blanc dans une nouvelle loi était déjà prise. On allait même jusqu'à dire que le bill était déjà imprimé, en dépit du fait que, à diverses reprises, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) ou l'honorable ministre des Finances ont donné l'assurance du contraire.

Je voudrais me référer au paragraphe 1.1 du chapitre premier du Livre blanc. A la page 5, on peut lire:

Dans le présent Livre blanc, le gouvernement du Canada soumet au Parlement, au peuple canadien et aux gouvernements provinciaux ses principales propositions en vue d'une réforme de la structure de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement désire encourager la discussion publique de ces propositions, spécialement au sein de la commission parlementaire qui en fera l'étude. Des entretiens poussés doivent également avoir lieu avec les représentants des gouvernements provinciaux.

L'honorable ministre des Finances, lors d'une réunion publique tenue à Montréal le 8 mars 1968, disait, et je cite:

Le gouvernement a lancé ce débat sur la réforme fiscale au moyen d'un Livre blanc contenant des propositions—j'insiste sur propositions—parce qu'il savait qu'il n'avait pas toutes les réponses concernant l'élaboration du meilleur régime fiscal possible pour le pays. Le gouvernement était persuadé que l'on pouvait compter sur les Canadiens pour examiner et commen-